

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 décembre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-12-1078 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 décembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt no 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard / Approbation MAMH
- 15.16 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
- 15.17 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 novembre 2018
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 4.4 Registre des déclarations des élus
 - 4.5 Appui à la Fédération canadienne des municipalités / Recyclage et réutilisation des plastiques
 - 4.6 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2018 / Aide financière
 - 4.9 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétitions « Mes premiers jeux » et « Les Relais Vaudreuil-Dorion » / Aides financière, matérielle et logistique
 - 4.10 Appui aux Cercles de Fermières du Québec
 - 4.11 La Fondation de la Maison Trestler / Concert « Noël en lumière » / Aide financière

- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Hébergement d'urgence violence conjugale Vaudreuil-Soulanges
 - 5.2 Servitude de passage / Modification / Lot 1 677 331 / Chemin Duhamel / Autorisation de signature
 - 5.4 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux
 - 5.5 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 9 novembre 2018
 - 6.2 Régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Politique de financement
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 / Approbation MAMH
 - 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard / Approbation MAMH
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Service des communications / Modification complémentaire / Structure organisationnelle
 - 7.4 Service des communications / Promotion / Conseillère en communication
 - 7.5 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Gestion des contrats
 - 7.6 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 29 octobre 2018
 - 7.7 Comité de santé et de sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 17 octobre 2018
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Octroi de contrat / Microsoft Office 365 Business / Autorisation de signature
 - 9.2 Renouvellement de contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) / PG Solutions / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement
 - 10.2 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Contrat / KOLAB / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-60 / Fourniture d'agents de sécurité
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-61 / Service d'électricien à taux horaire

- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-62 / Entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-63 / Service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-69 / Fourniture d'une remorque avec réservoir de mousse

14. Eaux

- 14.1 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-18-55 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

15. Génie et environnement

- 15.3 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752
- 15.4 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Règlement n° 1752
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 2 à 8 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n° 1752
- 15.6 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-27 / Entrepreneur général / Remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como
- 15.7 Acquisition / Rue des Châtaigniers / Lot 5 935 820 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature
- 15.8 Ouverture / Rue des Châtaigniers / Lot 5 935 820 / Projet domiciliaire « Place Marier »
- 15.9 Ordre de changement n^{os} 3 à 8 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil
- 15.11 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / exo / Aménagement d'un espace de stationnement / Gare Vaudreuil / Phase 2
- 15.12 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / exo / Aménagement d'un espace de stationnement / Gare Vaudreuil / Phase 2
- 15.13 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-59 / Aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière / Règlement n° 1737
- 15.14 Octroi de contrat / Localisation et identification d'une fuite importante / Conduite d'amenée d'eau située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como
- 15.15 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-70 / Raccordement au réseau sanitaire de la propriété sise au 468, avenue Saint-Charles
- 15.16 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
- 15.17 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 novembre 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 novembre 2018

16.10 CPTAQ / Demande d'autorisation par le MTQ / Parties des lots 1 543 563 et 1 547 175 / Acquisition d'immeubles en zone agricole pour cause d'utilité publique – Réfection du pont localisé sur la route 342 (route Harwood)

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357/ Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)
- 17.4 Adoption / Règlement n° 1694-25 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin
- 17.5 Adoption / Règlement n° 1565-11 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite aux feux rouges / Intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes
- 17.6 Adoption / Règlement n° 1764 / Gestion contractuelle
- 17.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019

18. Direction générale

18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-12-1079 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

18-12-1080 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-12-1081 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire Guy Pilon, les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

18-12-1082 Registre des déclarations des élus

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1749 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte que le registre public des déclarations des élus ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

18-12-1083 Appui à la Fédération canadienne des municipalités / Recyclage et réutilisation des plastiques

CONSIDÉRANT la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

CONSIDÉRANT que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, transmise le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

CONSIDÉRANT que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

« ADOPTÉE »

18-12-1084 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2018 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation Un Noël pour tous;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation Un Noël pour tous à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice qui se tiendra le 5 décembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1085 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétitions « Mes premiers jeux » et « Les Relais Vaudreuil-Dorion » / Aides financière, matérielle et logistique

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue de deux compétitions d'athlétisme, soit « Mes premiers jeux » le 15 décembre 2018 et « Les Relais Vaudreuil-Dorion » le 19 janvier 2019, qui se dérouleront au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région participeront au volet initiation le 15 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que des athlètes régionaux pratiquant l'athlétisme participeront au volet compétitif le 19 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de compétitions sanctionnées par la fédération québécoise d'athlétisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 4 500 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la location des plateaux pour la tenue de ces compétitions les 15 décembre 2018 et 19 janvier 2019;

QUE la division - Sports et loisirs ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de 1 500 \$;

QUE la division - Sports et loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant n'excédant pas 1 500 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2019.

« ADOPTÉE »

18-12-1086 Appui aux Cercles de Fermières du Québec

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CISSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes victimes de violence et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes vivant dans la pauvreté à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès d'autres municipalités.

« ADOPTÉE »

18-12-1087 La Fondation de la Maison Trestler / Concert « Noël en lumière » / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert « Noël en lumière » de la soprano Giorgia Fumanti avec la participation de Chœur Esperanto, organisé par La Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat, à titre d'aide financière, d'un billet mécène au montant de 150 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert de Noël de la Maison Trestler qui se tiendra le 6 décembre 2018 à l'Église Saint-Michel de Vaudreuil;

QUE la conseillère M^{me} Diane Morin soit autorisée à y participer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1088 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Hébergement d'urgence violence conjugale Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Hébergement d'urgence violence conjugale Vaudreuil-Soulanges a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-66897.

« ADOPTÉE »

18-12-1089 Servitude de passage / Modification / Lot 1 677 331 / Chemin Duhamel / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande présentée par Habitations Robert inc. pour la modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville sur le lot 1 677 331 du cadastre du Québec sis à Saint-Lazare publiée sous le numéro 106 859 ainsi que pour l'inclusion à cet acte de certains empiètements, tels que montrés au plan préparé par Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, le 1^{er} novembre 2018 sous le numéro 14785 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la modification demandée permet de mieux définir l'assiette de la servitude en rapport avec l'emplacement des conduites présentes;

CONSIDÉRANT que la modification n'a pas pour effet de réduire de façon significative la superficie de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT que cette modification est faite en considération d'un montant de 2 000 \$ en faveur de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de modification de la servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 1 677 331 du cadastre du Québec sis à Saint-Lazare, publiée sous le numéro 106 859, à intervenir entre la Ville et Habitations Robert inc., et ce, conformément au plan préparé par Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, le 1^{er} novembre 2018 sous le numéro 14785 de ses minutes.

« ADOPTÉE »

18-12-1090 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 26 au 30 novembre 2018 pour le Règlement d'emprunt n° 1737-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1737 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie), tel que modifié par la résolution 17-06-521, afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt de 268 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1737-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

18-12-1091 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 novembre 2018 pour le second projet de résolution 18-11-1011 autorisant le PPCMOI relatif à l'immeuble portant les numéros 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard (CCU n° 18-09-232);

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 1 079;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 119;

CONSIDÉRANT que 111 personnes ont signé le registre le 27 novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT, la résolution 18-11-1011 autorisant le PPCMOI relatif à l'immeuble portant les numéros 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

18-12-1092 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 9 novembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 9 novembre 2018 totalisant un montant de 1 047 004,23 \$.

18-12-1093 Régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Politique de financement

CONSIDÉRANT que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite prévoit l'obligation, pour tous les régimes complémentaires de retraite enregistrés auprès de Retraite Québec, de se doter d'une politique de financement, et ce, d'ici le 4 janvier 2019.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la politique de financement du régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et la transmettre au comité de retraite;

QUE la Ville délègue au comité de retraite la responsabilité de mettre à jour les renseignements liés à chacun des risques identifiés dans la politique ainsi que l'information présentée en annexe de cette dernière.

« ADOPTÉE »

18-12-1094 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 27 novembre 2018, le Règlement d'emprunt n° 1754 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 en décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 1 085 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

18-12-1095 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 3 décembre 2018, le Règlement d'emprunt n° 1691-02 modifiant à nouveau le Règlement n° 1691 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 100 000 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 100 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

18-12-1096 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 20 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-12-1097 Service des communications / Modification complémentaire / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-618;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à la structure organisationnelle du Service des communications pour des raisons d'efficience;

CONSIDÉRANT que la présidente du SCFP, section locale 1432, a été informée, par la conseillère - Dotation et développement des compétences, de la modification apportée à la structure organisationnelle, et ce, le 20 novembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de conseiller en communications soit créé au sein du Service des communications, et ce, à compter du 3 janvier 2019 et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par la partie patronale et le représentant de l'Association des employés-cadres le 20 novembre 2018;

QUE ledit poste relève du directeur du Service des communications;

QU'en conséquence, le poste de chargé de communications ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 3 janvier 2019;

QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes résolutions et dispositions contraires contenues à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* et à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur ainsi que tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

18-12-1098 Service des communications / Promotion / Conseillère en communications

CONSIDÉRANT la modification complémentaire apportée à la structure organisationnelle du Service des communications en vertu de la résolution 18-12-1097;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications datée du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les règles de promotion prévues à la politique salariale annexée à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M^{me} Jessica Genest au poste régulier de conseiller en communications au sein du Service des communications, et ce, à compter du 3 janvier 2019, au salaire prévu à la classe 12 (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Genest.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1099 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Gestion des contrats

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 21 novembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Rokhiyatou Keïta au poste régulier de contremaître – Gestion des contrats au sein de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics, et ce, à compter du 4 décembre 2018, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^{me} Keïta doit compléter une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Keïta;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1100 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 29 octobre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers daté du 29 octobre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-12-1101 Comité de santé et de sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 17 octobre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs daté du 17 octobre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

18-12-1102 Octroi de contrat / Microsoft Office 365 Business / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec tout fournisseur ou prestataire de services infonuagiques qui est partie à une entente-cadre conclue avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services infonuagiques du fournisseur « Informatique Pro-Contact inc. », inscrit au Catalogue du CSPQ, pour l'abonnement à « Microsoft Office 365 Business »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à l'effet d'accepter l'entente pour une durée de trois ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Informatique Pro-Contact inc., 1000, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 111, Québec (Québec) G2E 5G5 pour les services infonuagiques « Microsoft Office 365 Business » d'une durée de trois ans, débutant à la date de signature de l'entente, et ce, pour un montant maximal de 89 769,60 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction du prix unitaire inscrit à l'entente-cadre n° EC-021001 du fournisseur;

QUE la Ville s'engage à payer au CSPQ, à titre de frais de gestion, 2% du montant facturé avant taxes;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat spécifique en infonuagique n° 400-133 à intervenir entre la Ville et Informatique Pro-Contact inc. ainsi que tout document requis se rattachant à l'abonnement à « Microsoft Office 365 Business » et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budgets subséquents.

« ADOPTÉE »

18-12-1103 Renouvellement de contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) / PG Solutions / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 pour les applications mentionnées dans la recommandation préparée par le Service de l'informatique et de la géomatique le 22 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement de contrats d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, et ce, pour un montant de 156 569,86 \$, incluant les taxes applicables, pour l'année 2019;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budgets 2019 à 2023)

« ADOPTÉE »

18-12-1104 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club badminton BadClub de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club badminton BadClub Vaudreuil-Dorion une somme de 1 555,73 \$ pour les frais d'inscription de 20 participants à la saison 2018-2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1105 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil une somme de 87 160 \$ pour les frais d'inscription de 1 650 athlètes à la saison 2018, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1106 Contrat / KOLAB / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-916 par laquelle le Conseil octroyait le mandat de création d'une murale emblématique sur la tour d'eau à l'organisme KOLAB;

CONSIDÉRANT l'offre de Kolab en date du 17 septembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents inhérents à la mise en œuvre du projet de création d'une murale emblématique sur la tour d'eau par l'organisme KOLAB.

« ADOPTÉE »

18-12-1107 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-60 / Fourniture d'agents de sécurité

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'agents de sécurité, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-60;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 29 novembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe de Sécurité Garda SENC, 1390, rue Barré, Montréal (Québec), H3C 1N4, pour la fourniture d'agents de sécurité, et ce, pour un montant totalisant 239 170,73 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-60;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'agents de sécurité et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1108 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-61 / Service d'électricien à taux horaire

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'électricien à taux horaire, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, deux des trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-61;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence SGM Maintenance inc., 555, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G3, pour la fourniture d'électricien à taux horaire, et ce, pour un montant de 191 433,38 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n°401-110-18-61;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'électricien à taux horaire et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1109 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-62 / Entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 novembre 2018 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-62;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence SGM Maintenance inc., 555, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G3, pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs au montant de 115 894,80 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-62;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1110 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-63 / Service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-63;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ascenseurs Nagle inc., 2240, avenue Beaconsfield, Montréal (Québec), H4A 2G8, pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 21 040,43 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-63;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-12-1111 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-69 / Fourniture d'une remorque avec réservoir de mousse

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la fourniture d'une remorque avec réservoir de mousse, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 21 novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n°401-110-18-69;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Boivin et Gauvin inc., 162, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec), G8T 1Z7, pour la fourniture d'une remorque avec réservoir de mousse de marque CET, modèle sur mesure (devis), neuve (année 2018), et ce, pour un montant de 68 979,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-69;

QUE cette acquisition ainsi que frais connexes, tel le lettrage, soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1112 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-18-55 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public n° 401-110-18-55 pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes;

CONSIDÉRANT que des modifications aux critères d'évaluation et aux conditions du devis sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que décision a été prise d'annuler cet appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'addenda n° 3 indique que l'appel d'offres n° 401-110-18-55 est annulé;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres n° 401-110-18-55.

« ADOPTÉE »

18-12-1113 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 / Entrepreneur général / Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux / Règlement n° 1752

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage de la voie cyclable sur le chemin Dumberry de la rue Besner au chemin des Chenaux - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.07 » totalisant un montant de 12 207,36 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1114 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Règlement n° 1752

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare - appel d'offres n^{os} 401-110-18-R1752.02 » totalisant un montant de 22 241,94 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1115 Ordres de changement n^{os} 2 à 8 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1752.03 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri / Règlement n^o 1752

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2 à 8 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Martel, des avenues Saint-Georges et Charbonneau ainsi qu'une partie de la rue Valois et de l'avenue Saint-Henri - appel d'offres n^o 401-110-18-R1752.03 » totalisant un montant de 91 832,14 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1116 Ordres de changement n^{os} 1 à 5 / Appel d'offres n^o 401-110-18-27 / Entrepreneur général / Remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Remplacement par forage directionnel d'une partie des conduites d'amenées Pointe-des-Cascades et Como - appel d'offres n^o 401-110-18-27 » totalisant un montant de 16 135,02 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1117 Acquisition / Rue des Châtaigniers / Lot 5 935 820 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Règlement n^o 1714 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau Inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage de la phase rue des Châtaigniers du projet « Place Marier » y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 5 935 820;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 5 935 820 et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**18-12-1118 Ouverture / Rue des Châtaigniers / Lot 5 935 820 / Projet domiciliaire
« Place Marier »**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase rue des Châtaigniers du projet « Place Marier » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la rue des Châtaigniers sise sur le lot 5 935 820;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue des Châtaigniers sise sur le lot 5 935 820 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition du lot précité.

« ADOPTÉE »

**18-12-1119 Ordre de changement n^{os} 3 à 8 / Appel d'offres n^o 401-110-18-51 /
Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre
d'accueil**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os}3 à 8 de l'entrepreneur général reliés au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n^{os} 401-110-18-51 » totalisant un montant de 192 071,52 \$, taxes applicables non comprises;

QUE ces ordres de changements soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-12-1120 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / exo /
Aménagement d'un espace de stationnement / Gare Vaudreuil / Phase 2**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un espace de stationnement à la gare de Vaudreuil sur les lots 4 874 620, 4 874 622, 3 001 531, 3 001 534 et 3 052 628 proposé par exo;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne s'objecte pas à la demande de certificat d'autorisation pour le projet de exo, tel que ci-haut relaté, ni à la délivrance du certificat d'autorisation afférent par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-12-1121 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / exo / Aménagement d'un espace de stationnement / Gare Vaudreuil / Phase 2

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un espace de stationnement à la gare de Vaudreuil sur les lots 4 874 620, 4 874 622, 3 001 531, 3 001 534 et 3 052 628 proposé par exo;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne s'objecte pas à la demande de certificat d'autorisation pour le projet de exo, tel que ci-haut relaté, ni à la délivrance du certificat d'autorisation afférent par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-12-1122 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-59 / Aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière / Règlement n° 1737

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 23 novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-59;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080 rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux d'aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière, et ce, pour un montant de 51 372,36 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-59;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'aménagement de l'intersection de la montée de la Côte-Double et de la route De Lotbinière, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1123 Octroi de contrat / Localisation et identification d'une fuite importante / Conduite d'amenée d'eau située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como

CONSIDÉRANT une fuite sur la conduite située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como;

CONSIDÉRANT que malgré de nombreuses tentatives à l'aide des techniques traditionnelles, le Service des travaux publics n'a pas pu localiser la fuite;

CONSIDÉRANT que la fuite doit être localisée et colmatée avant le début des travaux de prolongement de la conduite afin d'alimenter en eau les secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent commencer dans les semaines à venir;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de faire une interruption prolongée de l'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de localiser la fuite à l'aide d'une technologie de détection de fuites par circulation dans la conduite d'une balle munie d'un capteur acoustique;

CONSIDÉRANT que cette technologie n'implique pas d'interruption prolongée de l'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT que seul un fournisseur peut effectuer ce travail spécialisé, et ce, dans les délais demandés;

CONSIDÉRANT que cette dépense se chiffre à un maximum de 60 000 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes permet, lorsque ces éléments sont réunis, de conclure avec un fournisseur unique (art 573.3 alinéa 2);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par Pure Technologies inc., 5055, Satellite Drive, unité 7, Mississauga (Ontario), L4W 5K7 pour les services de localisation et identification d'une fuite située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como, et ce, pour un montant maximal de 60 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de localisation et identification d'une fuite située entre le poste de surpression Jean-Lesage et le réservoir Como, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-190-10-494	(Cotisations, associations et abonnements)	60 000 \$
À :	02-413-00-521	(Entretien – réseau d'aqueduc)	60 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1124 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-70 / Raccordement au réseau sanitaire de la propriété sise au 468, avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de raccordement au réseau sanitaire de la propriété sise au 468, avenue Saint-Charles se terminant le 20 novembre 2018, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-70;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises JR Donato inc., 9750, rue Meunier, Montréal (Québec) H3L 2Y8, pour les travaux de raccordement au réseau sanitaire de la propriété sise au 468, avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 43 575,53 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-70;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de raccordement au réseau sanitaire de la propriété sise au 468, avenue Saint-Charles, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-412-00-140	(Salaires – cadres eaux)	30 000 \$
À :	02-415-00-444	(Raccordements)	30 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1125 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie, de construction d'une conduite d'eau potable de ± 2 200 mètres, de divers travaux de mécanique de procédé et de réfection de bâtiments, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 26 septembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la firme Les Services exp inc., les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Action Progex inc., 1510, 3^e avenue du Parc-Industriel, Sainte-Marie (Québec), G6E 3T9 pour les travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie, de construction d'une conduite d'eau potable de ± 2 200 mètres, de divers travaux de mécanique de procédé et de réfection de bâtiments, et ce, pour un montant de 1 418 159,14 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie, de construction d'une conduite d'eau potable de ± 2 200 mètres, de divers travaux de mécanique de procédé et de réfection de bâtiments, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1126 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n°s 1691, 1754 et 1763

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2, onze soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la firme Les Services exp inc., les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1691 décrète une dépense et un emprunt de 1 105 000 \$ et qu'un montant de 100 000 \$ y est prévu pour ces travaux;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1754 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 en décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 573 000 \$ est prévu à l'entente entre le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. et la Ville pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage d'une partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-1005 autorisant la signature de la dite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Gricon, 4523, boulevard Saint-Charles, Montréal (Québec), H9H 3C7, pour les travaux de prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2, et ce, pour un montant de 1 328 695,54 \$ (1691 : 100 000 \$, 1754 : 1 085 000 \$ et 1763 : 573 000 \$) incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-12-1127 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 novembre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-12-1128 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 novembre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-11-256	138, rue Bellerive / Agrandissement en cour avant secondaire (lot transversal) / Lot 1 546 658 / Zone H1-839
CCU n° 18-11-257	2860, rue du Meunier / Construction industrielle / Lot 3 249 731 / Zone I2-745
CCU n° 18-11-258	150, rue Aimé-Vincent / Aménagement du stationnement / Lot 1 832 113 / Zone I1-129
CCU n° 18-11-259	600, boulevard Harwood / Agrandissement d'un bâtiment commercial / Lot 1 544 631 / Zone H5-755
CCU n° 18-11-260	2911, rue du Meunier / Agrandissement / Lot 2 325 479 / Zone I2-745
CCU n° 18-11-261	3202, boulevard de la Gare / Réfection des façades / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 18-11-262	3202, boulevard de la Gare, local 120 / Enseigne au mur / Lot 4 325 304 / C3-353

« ADOPTÉE »

18-12-1129 CPTAQ / Demande d'autorisation par le MTQ / Parties des lots 1 543 563 et 1 547 175 / Acquisition d'immeubles en zone agricole pour cause d'utilité publique – Réfection du pont localisé sur la route 342 (route Harwood)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec souhaite déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande pour être autorisée à procéder à l'acquisition d'immeubles (parties de lots 1 547 175 et 1 543 563) en zone agricole pour cause d'utilité publique, soit la réfection du pont localisé sur la route 342 (route Harwood);

CONSIDÉRANT le faible potentiel agricole des lots avoisinants, de par la présence d'infrastructures ferroviaire et routière et la topographie accidentée des terrains;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de conséquence d'une telle autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale n'est pas un critère applicable;

CONSIDÉRANT la nature du projet, la disponibilité d'autres emplacements visant à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne s'applique pas;

CONSIDÉRANT que le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

CONSIDÉRANT que les mesures devront être prises lors des travaux pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'effet sur la préservation des ressources en eau et en sol dans la Ville et dans la région;

CONSIDÉRANT que les superficies visées correspondent au besoin des travaux et que la constitution de propriétés foncières, dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, n'est pas un enjeu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exécuter les travaux de réfection pour assurer la viabilité des infrastructures de transport ayant un effet positif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la réfection de cette infrastructure améliore les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT qu'un refus aurait un impact sur la viabilité de cette infrastructure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la CPTAQ dans sa demande d'autorisation de procéder à l'acquisition d'immeubles (parties de lots 1 547 175 et 1 543 563) en zone agricole pour cause d'utilité publique, soit la réfection du pont localisé sur la route 342 (route Harwood).

« ADOPTÉE »

18-12-1130 Adoption / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 le projet de règlement n° 1270-61 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 décembre 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-61 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » ».

« ADOPTÉE »

18-12-1131 Adoption / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357/ Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 le premier projet de règlement n° 1275-277 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 novembre 2018 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-277 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de retirer de la zone I2-315 les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et modifier la grille des usages et des normes des zones C3-356 et C3-357 ».

« ADOPTÉE »

18-12-1132 Adoption / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble sis au 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 le premier projet de règlement n° 1275-274 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 novembre 2018 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-274 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 ».

« ADOPTÉE »

18-12-1133 Adoption / Règlement n° 1694-25 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-25 a été déposé à une séance tenue le 19 novembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-25 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin ».

« ADOPTÉE »

18-12-1134 Adoption / Règlement n° 1565-11 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite aux feux rouges / Intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1565-11 a été déposé à une séance tenue le 19 novembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite aux feux rouges à l'intersection est des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare ».

« ADOPTÉE »

18-12-1135 Adoption / Règlement n° 1764 / Gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764 a été déposé à une séance tenue le 19 novembre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764 intitulé :

« Règlement sur la gestion contractuelle ».

« ADOPTÉE »

18-12-1136 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1766 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 097 510 \$ pour la réalisation de travaux municipaux de voirie pour l'année 2019 (Règlement parapluie) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

18-12-1137 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 21 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

18-12-1138 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

18-12-1139 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-12-1140 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier